



03

**INFLATION  
ET SALAIRES**

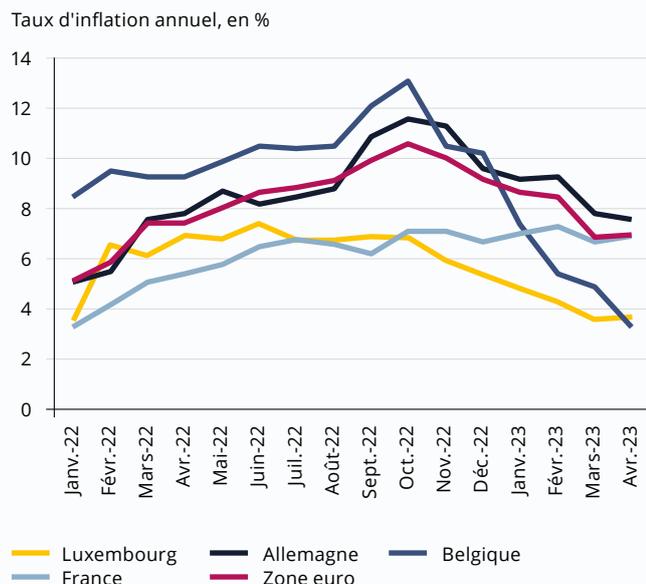


Le début de l'année 2023 est marqué par un recul de l'inflation au Luxembourg et en zone euro, reflétant une conjoncture économique moins instable qu'en 2022. Les marchés de l'énergie en Europe se détendent et les chaînes d'approvisionnement mondiales se fluidifient. Cela favorise une diminution de l'inflation, bien que celle-ci ne montre pas encore un caractère généralisé. L'inflation sous-jacente conserve ainsi un rythme soutenu au Grand-Duché et en zone euro à l'entrée du printemps.

Depuis le début de l'année, les prix des produits alimentaires battent des records historiques et les deux indexations des salaires de février et avril devraient nourrir l'inflation des services au cours des prochains mois. La dynamique inflationniste devrait ainsi garder un certain élan en 2023 avant de converger vers l'objectif des 2% à la fin d'année 2024.

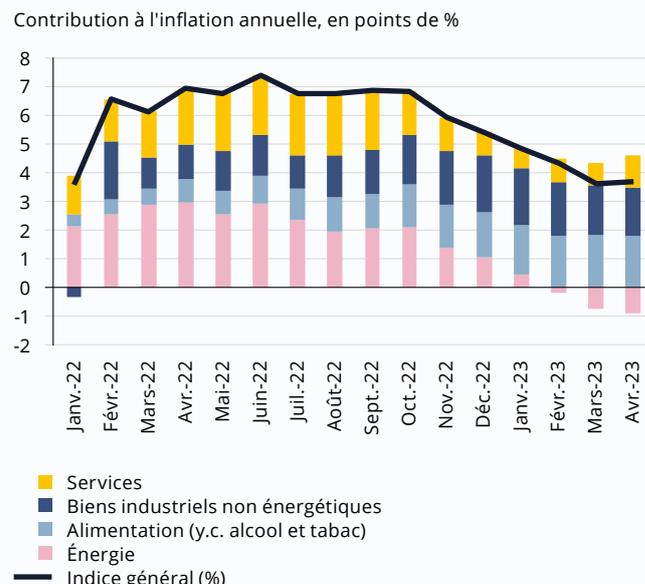
Le coût salarial moyen a considérablement ralenti au Luxembourg sur la fin de 2022. Ce mouvement n'est cependant que momentané, avec une accélération attendue en 2023, suite notamment aux tranches indiciaires du début de l'année. Pour l'ensemble de 2023, le STATEC estime que le salaire moyen devrait augmenter de 5.8%, puis de 3.7% en 2024.

Graphique 3.1  
L'inflation au Luxembourg est parmi les plus faibles de la zone euro



Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 3.2  
Pressions croissantes de l'alimentation, des biens industriels non énergétiques et des services sur les prix



Source: STATEC

### Ralentissement de l'inflation en 2023

L'inflation montre les premiers signes de modération depuis le début de l'année 2023. Au Luxembourg, elle évolue en dessous des 4% pour la première fois depuis janvier 2022 (cf. graphique 3.1). Cependant, ce ralentissement n'est pas généralisé: depuis le 2<sup>e</sup> semestre 2022, les prix de l'énergie reculent, tandis que ceux de l'alimentation et des services progressent (cf. graphique 3.2).

Au Grand-Duché, le repli des prix de l'énergie découle du reflux du Brent (depuis l'été) et des mesures tripartites – limitation de la hausse du prix du gaz à +15%, réduction du prix du mazout de 15 cents par litre et gel du prix de l'électricité. L'inflation alimentaire (+12% sur un an en avril) et celle des biens industriels non énergétiques (+5%) demeurent élevées et génèrent plus de deux tiers de l'inflation sous-jacente en avril 2023, contre près de la moitié un an plus tôt. Les prix des services, quant à eux, ont franchi en avril 2023 les +2% sur un an pour la première fois depuis novembre 2022.

En zone euro, le ralentissement de l'inflation depuis octobre 2022 résulte principalement de l'énergie (2% sur un an en avril 2023). L'alimentation (+14%), les services (+5%) et les biens industriels non énergétiques (+6%), en revanche, demeurent sur une dynamique soutenue.

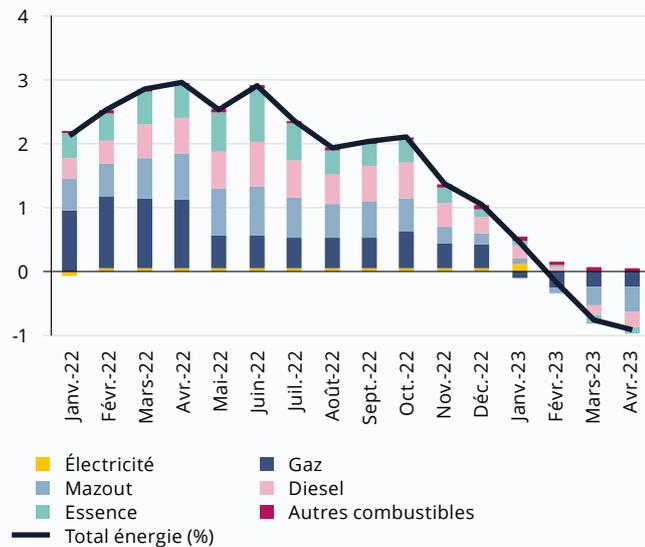
### Repli des prix de l'énergie...

Les marchés de l'énergie se détendent en Europe après une année 2022 marquée par les risques de pénurie de gaz. Le Dutch TTF, qui fait référence, s'est échangé au prix moyen de 42 EUR/MWh en avril 2023 (contre 100 EUR/MWh en avril 2022). Ces développements affectent directement le prix de l'électricité via le fonctionnement du marché européen de gros. En avril 2023, le prix moyen de l'électricité sur le marché allemand, avec lequel le réseau luxembourgeois est le mieux connecté, était de 100 EUR/MWh (contre 166 EUR/MWh en avril 2022).

Graphique 3.3

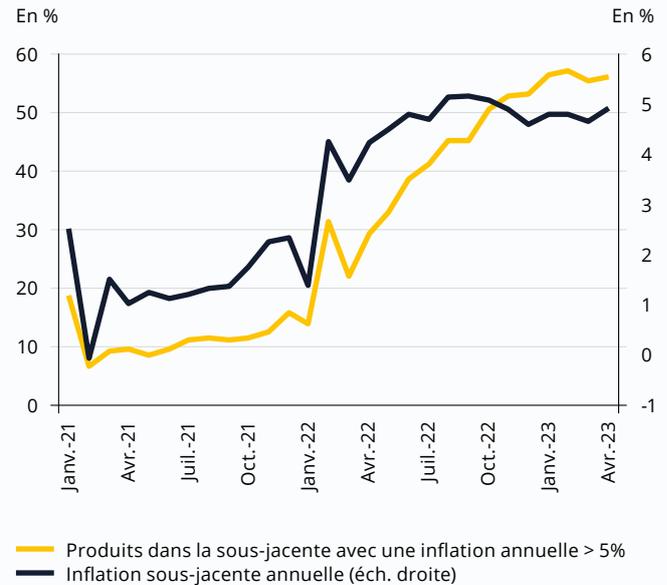
**Les prix de l'énergie font reculer l'inflation**

Contribution à l'inflation annuelle, en points de %



Source: STATEC

Graphique 3.4

**De plus en plus de produits affichent une inflation supérieure à 5%**

Source: STATEC

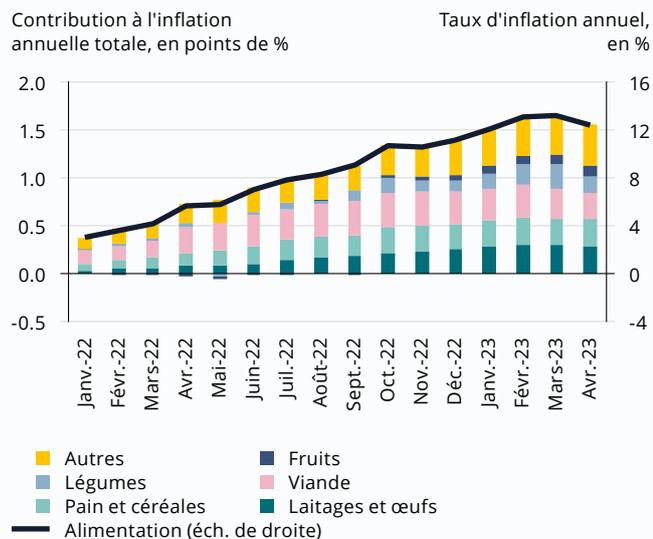
Le marché du pétrole montre également un certain relâchement qui est accentué par l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar. Le baril de Brent est ainsi passé depuis décembre dernier sous la barre des 80 EUR (contre 100 EUR en moyenne depuis le début de la guerre en Ukraine). De ce fait, les prix des carburants sont en baisse au Grand-Duché (cf. graphique 3.3). En avril 2023, le diesel, l'essence et le mazout de chauffage ont enregistré des prix moyens à respectivement 1.47 EUR/litre, 1.59 EUR/litre et 0.93 EUR/litre (contre en moyenne quelque 1.74 EUR/litre pour le diesel, 1.67 EUR/litre pour l'essence et 1.17 EUR/litre pour le mazout en 2022). Cette évolution favorable pour les consommateurs est néanmoins à relativiser. Les prix demeurent bien supérieurs à ceux des dernières années (en moyenne 1.10 EUR/litre de diesel, 1.20 EUR/litre d'essence et 0.58 EUR/litre de mazout entre 2019 et 2021).

Cette détente des marchés de l'énergie est encore fragile. D'un côté, l'offre de pétrole devrait diminuer si la Russie continue à limiter sa production, et, avec l'abandon de la politique zéro Covid, la reprise de l'économie chinoise pourrait accroître la demande mondiale de l'or noir. De l'autre côté, la baisse du prix du gaz résulte principalement d'une demande plus faible que prévu. Si le prochain hiver est moins clément et que la consommation de gaz retrouve son niveau d'avant la guerre en Ukraine, un nouvel emballement des prix de l'énergie est possible, ce qui mettrait en péril le recul de l'inflation en Europe. Au Luxembourg, en revanche, cela aurait peu d'impact direct sur les prix à la consommation du gaz et de l'électricité puisque ces derniers bénéficient des boucliers tarifaires jusqu'à fin 2024.

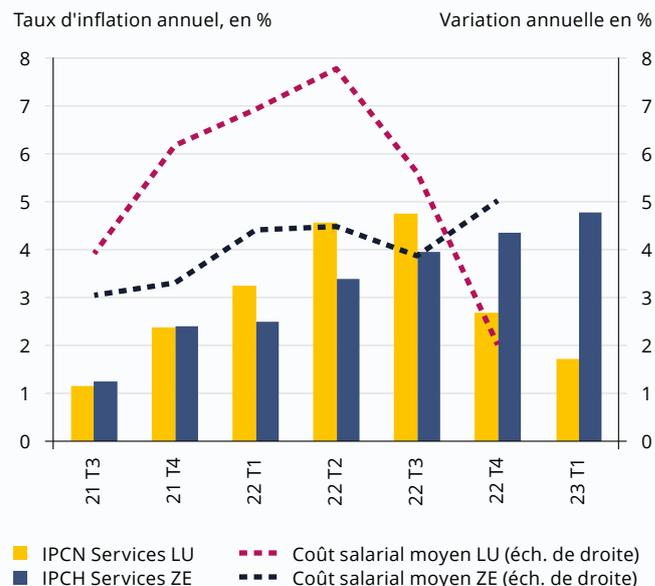
**... mais l'inflation sous-jacente persiste et elle est de plus en plus généralisée**

L'inflation sous-jacente garde un rythme soutenu et demeure au-dessus de 4.5%. Cette persistance, également observée à l'échelle de la zone euro, résulte des effets retardés de l'envolée des prix de l'énergie ainsi que de celle des matières premières agricoles et industrielles. Au Grand-Duché, cela affecte notamment les produits alimentaires, qui sont dans leur majorité importés. La stabilité apparente de l'inflation sous-jacente au cours des derniers mois cache néanmoins une généralisation exceptionnelle au Grand-Duché: plus de la moitié des produits composant cet indice montrent une inflation supérieure à 5% en avril 2023 (contre moins d'un tiers un an plus tôt; cf. graphique 3.4).

Graphique 3.5  
Emballerment des prix alimentaires



Graphique 3.6  
L'inflation des services à contretemps au Luxembourg



### L'inflation alimentaire bat des records historiques

Depuis le début de l'année, les prix des produits alimentaires battent des records historiques avec des taux d'inflation supérieurs à 11% (cf. graphique 3.5). Cette fièvre inflationniste touche également d'autres pays de la zone euro, qui voient s'accroître de façon vertigineuse le nombre de produits alimentaires affichant plus de 10% de variation annuelle (90% des produits en mars 2023). L'alimentation a ainsi contribué à 1.6 point de % à l'inflation totale au Luxembourg en avril 2023 (qui s'élève à près de 4%). En zone euro, l'inflation annuelle des produits alimentaires a atteint 18% sur le même mois, son niveau le plus élevé depuis la mise en circulation de la monnaie unique, expliquant près de 3 points de % de l'inflation totale (près de 7%). Cette flambée des prix touche particulièrement l'alimentation traitée qui explique près de 60% de la contribution de l'alimentation à l'inflation totale au Luxembourg, et près de 75% en zone euro.

Au Grand-Duché, les produits alimentaires ayant le plus contribué à l'inflation totale en avril 2023 sont les laitages et les œufs (+18% sur un an), les pains et céréales (+15%), la viande (+9%) et les légumes (+15%). En zone euro, les plus fortes contributions émanent des mêmes produits: laitages et œufs (+26% sur un an), viande (+15%), pains et céréales (+19%) et légumes (+22%).

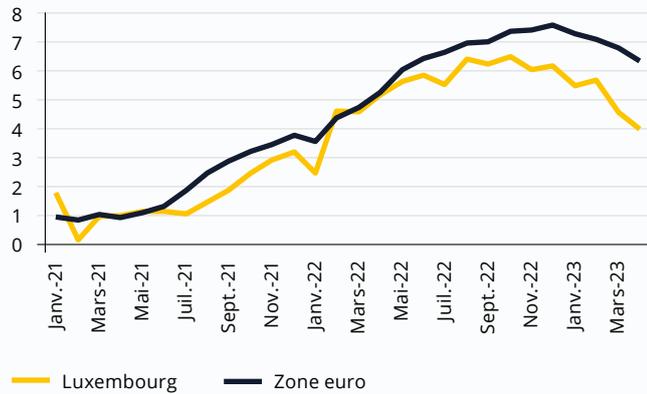
### L'inflation des services au Luxembourg plus faible qu'en zone euro

L'inflation annuelle des services demeure modérée (+2.5% en avril contre 5.2% en zone euro; cf. graphique 3.6). L'accélération de l'inflation des services en zone euro s'explique par l'accroissement de la facture énergétique couplé au renchérissement de la main-d'œuvre dans un contexte où le chômage est historiquement bas. Au Grand-Duché, les mesures tripartites, notamment le report du paiement de la deuxième indexation de 2022 à avril 2023 ainsi que les aides aux entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie ont permis de freiner l'inflation des services. Depuis septembre 2022 s'y ajoutent la gratuité des cantines (-36% sur un an en avril) et des maisons relais (-20%) qui contribue au recul des prix des services au Grand-Duché de -0.5 point de %.

Graphique 3.7

**La détente des chaînes d'approvisionnement se ressent sur les prix de certains produits**

IPC chaînes d'approvisionnement mondiales, taux d'inflation annuel en %



Sources: STATEC, Eurostat, calculs STATEC.

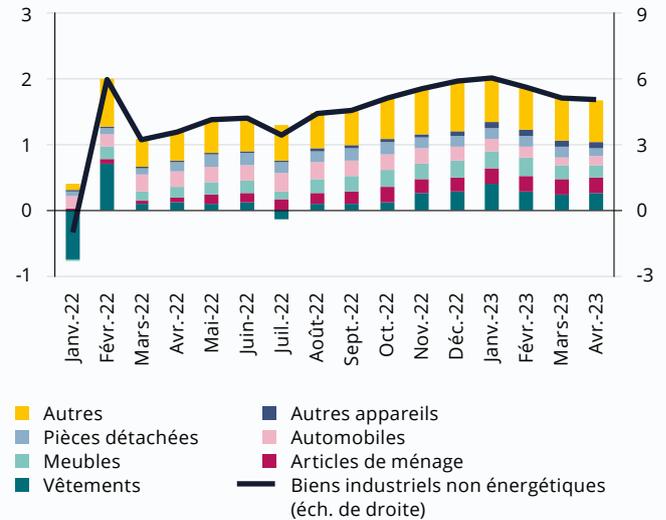
Note: L'IPC chaînes d'approvisionnement mondiales inclut les biens de consommation suivants: meubles et articles d'ameublement, gros appareils ménagers, petits appareils électroménagers, automobiles, motos, bicyclettes, pièces détachées et accessoires, équipement de téléphonie et télécopie, équipement informatique et articles et équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air.

Graphique 3.8

**Premiers signes de recul de l'inflation des biens industriels non énergétiques**

Contribution à l'inflation annuelle totale, en points de %

Taux d'inflation annuel, en %



Source: STATEC

Cependant, en avril 2023, les prix des services ont connu la plus forte progression mensuelle jamais enregistrée au Luxembourg (+1.6%), contribuant à un quart de l'inflation sous-jacente. Cette accélération s'explique pour le moment par l'effet saisonnier de Pâques: les prix des billets d'avion et voyages à forfait, par exemple, ont connu des hausses exceptionnelles à hauteur de +32% et +21% par rapport à mars. Au cours des prochains mois néanmoins, les services devraient se renchérir, nourris par les deux tranches indiciaires payées en février et avril 2023.

**L'inflation des biens industriels non énergétiques ralentit**

Après un pic en début d'année, l'inflation des biens industriels non énergétiques a atteint 5.4% en avril 2023 au Grand-Duché, son niveau le plus faible depuis 6 mois. En zone euro, le taux d'inflation d'avril 2023 a été inférieur à celui de mars (6.2% contre 6.6%).

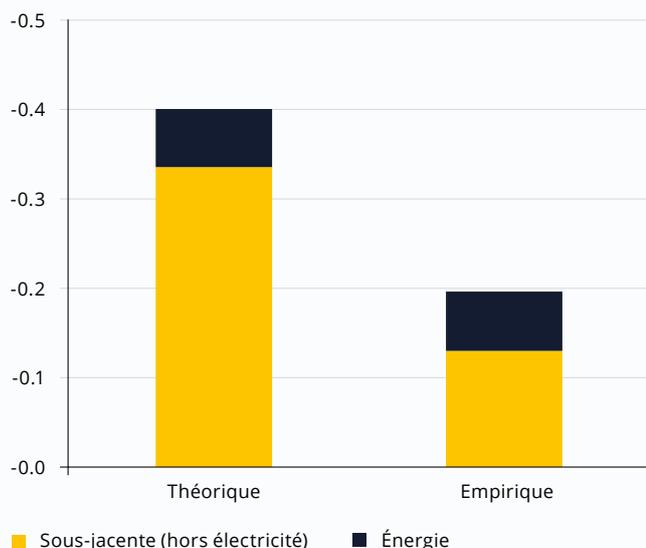
Ce ralentissement est généralisé au Luxembourg et en zone euro où, respectivement, 60% et 74% des produits ont enregistré un taux d'inflation plus faible en avril 2023 qu'en mars 2023 (contre respectivement 40% et 26% un an plus tôt). De manière générale, cela découle du rétablissement de la production mondiale après l'abandon de la politique zéro Covid en Chine. Depuis décembre, il y a un net repli au Grand-Duché et en zone euro de l'inflation des biens de consommation dont la production est fortement intégrée aux chaînes d'approvisionnement (cf. graphique 3.7).

Au Luxembourg, la baisse de la TVA de 10 points de % sur les bicyclettes et appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image a également contribué à cette diminution avec - 0.05 point de % en avril 2023.

Graphique 3.9

### Moins de la moitié de la baisse de la TVA a été répercutée sur la sous-jacente

Contribution de la baisse de la TVA à l'inflation, en point de %

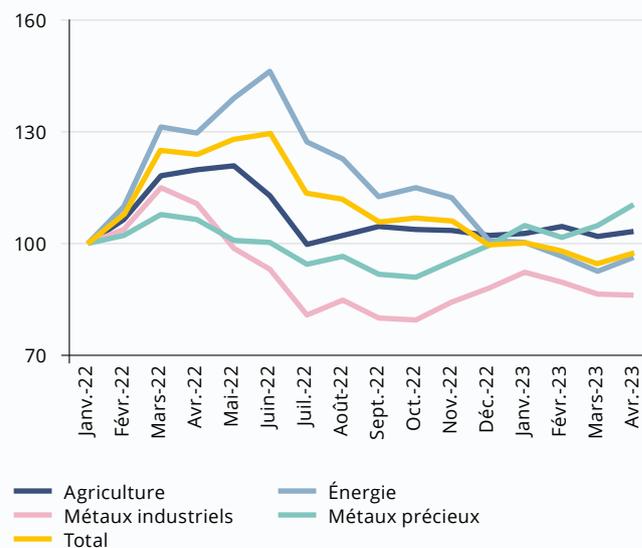


Source: STATEC

Graphique 3.10

### Chute des prix de certaines matières premières

Indice (janvier 2022 = 100)



Source: Macrobond, calculs STATEC

1 Cette analyse sera présentée de façon détaillée dans un Regards à paraître prochainement.

## La baisse de la TVA n'a été que partiellement répercutée sur les prix finaux

Afin de limiter l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des ménages du Grand-Duché, à l'issue des négociations tripartites de septembre 2022, le Solidaritétspak 2.0 a acté, pour l'année 2023, une baisse de 1 point de pourcentage sur certains taux de TVA. Ainsi, le taux normal a été réduit de 17% à 16%, le taux intermédiaire initialement à 14% a été abaissé à 13%, et le taux réduit est passé de 8% à 7%.

L'impact de cette mesure sur les prix à la consommation dépendait au final des entreprises, qui pouvaient décider de répercuter pleinement ou non cette baisse. Le STATEC a effectué une évaluation ex post par doubles différences de l'impact de la baisse de la TVA, c.-à-d. en comparant l'inflation entre janvier 2023 et mars 2023 des produits concernés par la baisse de la TVA avec leur moyenne historique au Luxembourg et dans un groupe de pays de référence. Il en ressort que la baisse de la TVA aurait fait reculer l'inflation de 0,2 point de % en 2023 (contre -0,4 si toutes les entreprises avaient répercuté intégralement la baisse; cf. graphique 3.9).<sup>1</sup>

## Les prix des matières premières sont en baisse...

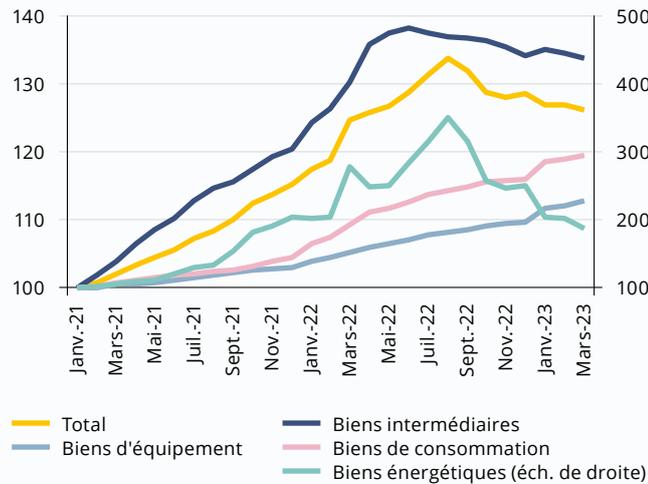
Après un mouvement haussier, renforcé au début de la guerre en Ukraine, les prix des matières premières sont globalement repartis à la baisse. En avril 2023, à l'exception des métaux précieux, toutes les catégories de matières premières sont à des niveaux de prix inférieurs ou proches de ceux de janvier 2022 (cf. graphique 3.10).

Les prix de l'énergie ont nettement reculé depuis le pic de juin 2022, reflétant un certain apaisement des tensions sur l'approvisionnement en énergie en Europe. Le prix des matières premières agricoles tend, quant à lui, à se stabiliser à un niveau proche de celui d'avant-guerre depuis le 2<sup>e</sup> semestre 2022, traduisant certainement la fin des effets de l'augmentation des coûts de l'énergie et la hausse des coûts des fertilisants. Les métaux industriels, en revanche, ont perdu environ 15% de leur valeur par rapport à janvier 2022. Cela reflète le resserrement monétaire des principales banques centrales qui diminue la demande industrielle. Cette tendance pourrait néanmoins s'inverser avec le rétablissement de l'économie chinoise.

Graphique 3.11

### Hausse des prix à la production des biens de consommation et d'équipement

Prix à la production industrielle, indices (janvier 2021 = 100)



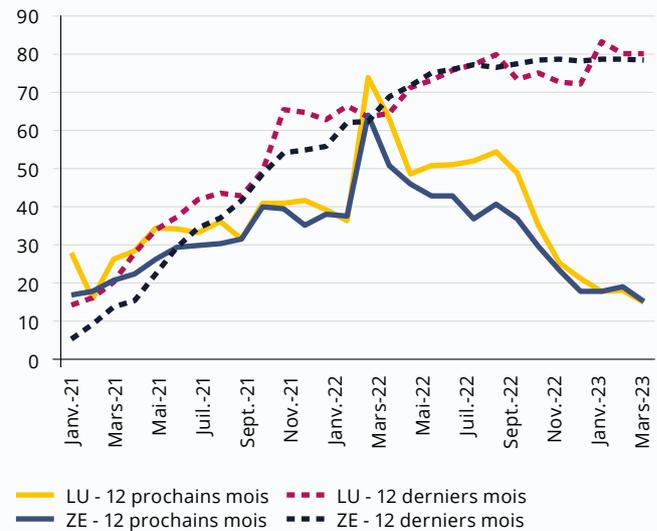
Source: Eurostat

Note: Prix à la production industrielle non domestique destinée à la zone euro.

Graphique 3.12

### Baisse des anticipations d'inflation

Perception des consommateurs sur l'évolution des prix, solde d'opinion +/-



Source: Eurostat

Enfin, les métaux précieux sont en hausse, alimentés par l'inquiétude des investisseurs sur le défaut des États-Unis. Les métaux précieux sont un outil de "hedging" et leur demande augmente dans des périodes d'instabilité sur les marchés financiers.

#### ... mais certains prix à la production sont en hausse en zone euro

L'évolution du prix des matières premières devrait contribuer au ralentissement de l'inflation. D'un côté, la stabilité des prix des matières premières agricoles devrait calmer l'inflation alimentaire. De l'autre, la chute du prix des métaux et des énergies devrait se traduire par une réduction des prix à la production, et, in fine, une diminution des prix finaux. Ces effets commencent à être observés en zone euro où les prix à la production des biens intermédiaires et énergétiques (exportés en zone euro) suivent un mouvement descendant. Étonnamment, les prix à la production des biens de consommation ainsi que des biens d'équipement continuent à progresser. Cette tendance peut s'expliquer par la hausse des coûts salariaux qui pèse davantage sur les prix à la production de ces biens par rapport aux biens énergétiques et intermédiaires.

#### Anticipations d'inflation en baisse au Luxembourg et en zone euro

Les consommateurs du Luxembourg ont fortement revu à la baisse leurs anticipations d'inflation sur les 12 prochains mois par rapport à celles exprimées au début de la guerre en Ukraine. Ce constat est similaire à l'échelle de la zone euro. De manière générale, ces anticipations plus optimistes reflètent le ralentissement de l'inflation au cours des derniers mois (3.7% en avril 2023 au Luxembourg, après un pic à 7.4% en juin 2022), découlant notamment d'un certain assouplissement des tensions sur l'approvisionnement en énergie en Europe. Au Grand-Duché, le repli au niveau de la perception sur l'inflation future s'est nettement accéléré après le Solidaritétspak 2.0 de septembre 2022.

En revanche, la perception sur l'évolution des prix au cours des 12 derniers mois demeure élevée. Cela peut s'expliquer notamment par les prix des produits alimentaires, qui font partie des dépenses quotidiennes des consommateurs et qui continuent à battre des records historiques.

Tableau 3.1  
Prévisions d'inflation

	Scénario central			Scénario hausse de l'inflation à court terme <sup>1</sup>		Scénario désinflation plus rapide <sup>2</sup>	
	2022	2023	2024	2023	2024	2023	2024
	Variation annuelle en %, sauf mention contraire						
Inflation (IPCN)	6.3	3.9	2.5	4.0	2.4	3.8	2.2
Inflation sous-jacente	4.4	4.6	2.7	4.6	2.7	4.6	2.4
Produits pétroliers	41.5	-7.5	0.4	-6.4	-1.4	-8.8	-0.1
Cote d'application	3.8	5.7	3.3	5.7	3.5	5.7	2.9
Cote d'application (Indice 100 au 1.1.1948)	872	922	952	922	954	922	948
Prix du Brent (USD/baril)	101	87	88	86	81	81	81
Taux de change USD/EUR	1.05	1.09	1.10	1.08	1.09	1.10	1.13
Prix du gaz (EUR/MWh)	90	93	88	93	88	93	88
Prix de l'électricité (EUR/MWh)	216	217	219	217	219	217	219
Dépassements prévus de la cote d'échéance	Avr.-22	Janv.-23 Avr.-23 2023 T3	2024 T3	Janv.-23 Avr.-23 2023 T3	2024 T3	Janv.-23 Avr.-23 2023 T3	2024 T4

Source: STATEC (prévisions du 04/05/2023). <sup>1</sup> Dans ce scénario défavorable, l'inflation sous-jacente ralentit moins fortement que prévu et les banques centrales répondent par des hausses additionnelles des taux directeurs. L'économie mondiale s'essouffle, le niveau du PIB de la zone euro se situant environ 1.5 point de % en dessous du scénario de base sur les deux années 2023 et 2024. Les taux à court terme sur l'EUR culmineraient à 4.6% au dernier trimestre et ne reflueraient que lentement à partir du premier trimestre 2024. <sup>2</sup> Dans ce scénario favorable, les pressions inflationnistes s'atténuent nettement à très court terme. Les prix des matières premières baissent plus rapidement que prévu et les pressions sur les coûts diminuent largement, entraînant un retournement précoce des taux directeurs (dès le 4<sup>e</sup> trimestre 2023 en zone euro). La reprise mondiale s'accélère, soutenue par une confiance plus solide des entreprises et des consommateurs, faisant gagner au PIB en vol. de la zone euro plus de 2 points de croissance sur les deux années 2023 et 2024.

### Prévision d'inflation: 3.9% pour 2023 et 2.5% pour 2024

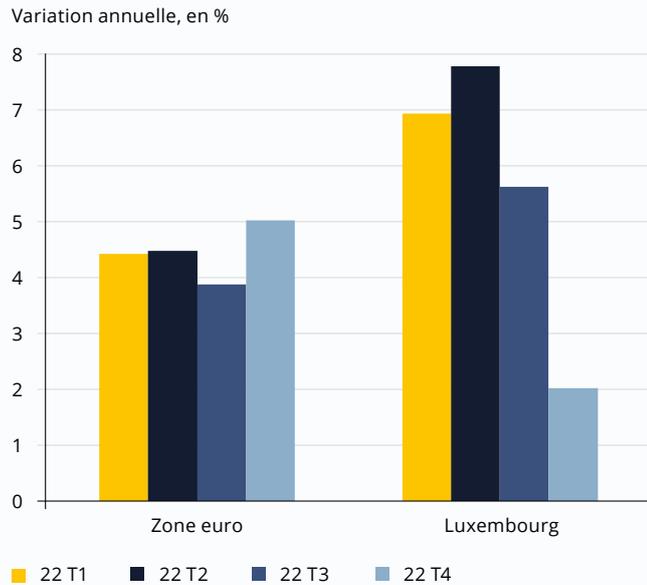
Depuis les prévisions d'inflation de novembre 2022, présentées dans la Note de conjoncture 2-2022, l'évolution de la conjoncture économique a favorisé un ralentissement de l'inflation. En effet, les principales banques centrales ont poursuivi une politique de resserrement monétaire, les chaînes d'approvisionnement mondial continuent de se fluidifier et les tensions sur les marchés de l'énergie s'apaisent.

Au Luxembourg, les mesures décidées à l'issue des accords Solidaritétspak 2.0 et 3.0 ont levé les incertitudes autour des prix de l'énergie jusqu'à la fin 2024, permettant de freiner les prix à la consommation. Intégrant l'impact de ces mesures, le STATEC table sur une inflation à 3.9% pour cette année (contre 3.4% dans la NDC 2-2022 parue en novembre) et 2.5% pour 2024. L'inflation sous-jacente ralentirait de 4.6% en 2023 (contre 3.7% en 2023 dans la NDC 2-2022) à 2.7% en 2024. Selon ces prévisions, une tranche (après celles de février et avril) serait payée à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2023, suivie d'une autre au 3<sup>e</sup> trimestre 2024.

Dans cette Note de conjoncture figurent également deux scénarios alternatifs de prévision: scénario de hausse de l'inflation à court terme et scénario de désinflation plus rapide (cf. tableau 3.1). Ces scénarios alternatifs prévoient, comme dans le scénario central, le paiement d'une nouvelle tranche indiciaire au 3<sup>e</sup> trimestre 2023. S'y ajouterait une tranche indiciaire au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 dans le scénario de hausse d'inflation à court terme ou au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 dans le scénario de désinflation plus rapide.

Graphique 3.13

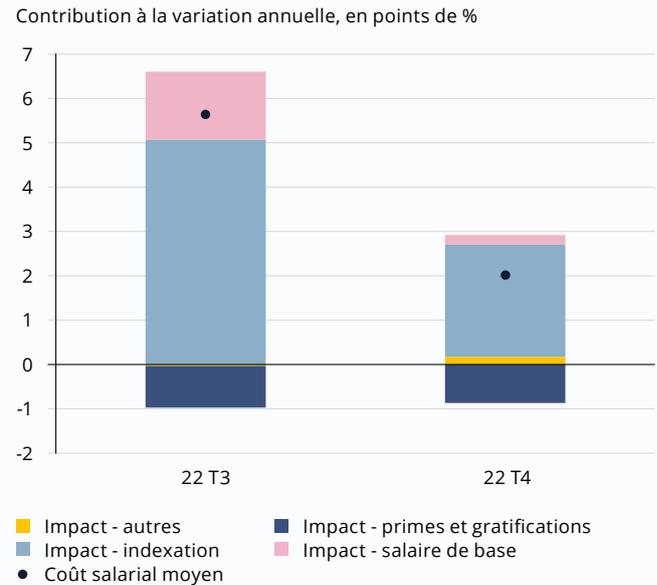
**Le coût salarial moyen accélère en zone euro, mais ralentit au Luxembourg au 4<sup>e</sup> trimestre 2022...**



Sources: Eurostat, STATEC

Graphique 3.14

**... grâce à une contribution plus faible de l'indexation**



Sources: STATEC, IGSS

## Une faible progression du coût salarial moyen au 4<sup>e</sup> trimestre au Luxembourg

Sur la seconde moitié de 2022, le coût salarial moyen (CSM) par personne a ralenti au Luxembourg, passant d'une croissance annuelle de 7.8% au 2<sup>e</sup> trimestre à 2% au 4<sup>e</sup>. Cette évolution diffère de celle observée en zone euro, où, après un ralentissement au 3<sup>e</sup> trimestre, le CSM accélère à nouveau au 4<sup>e</sup> (+5% en T4 après +3.9% en T3, cf. graphique 3.13). Si, au 3<sup>e</sup> trimestre, la croissance du CSM au Luxembourg se situait au milieu des pays européens, au 4<sup>e</sup>, le Grand-Duché connaît la variation la plus faible de l'Union européenne après la Suède (-4.7%) et la Grèce (+1.4%). Les plus fortes hausses de coût salarial sont relevées dans les pays baltes et en Belgique. Sur l'ensemble de 2022, le Luxembourg se situe, avec une croissance du CSM de 5.4%, dans le premier tiers des pays de la zone euro (en 2022, le CSM ayant progressé de 4.4% en zone euro).

Le ralentissement du CSM au Luxembourg au dernier trimestre de 2022 s'explique quasi exclusivement par un impact plus faible de l'indexation. Ainsi, les deux tranches indiciaires d'octobre 2021 et d'avril 2022 contribuaient à la hausse du CSM au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, alors qu'une seule tranche, celle d'avril 2022, a été payée entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2021 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2022<sup>2</sup>. Dans une moindre mesure, les primes et gratifications freinent également la progression du CSM en fin d'année 2022, avec un impact négatif de presque 1 point de pourcentage (cf. graphique 3.14). Au début de 2023, les salaires devraient accélérer fortement, suite aux tranches indiciaires de février et d'avril.

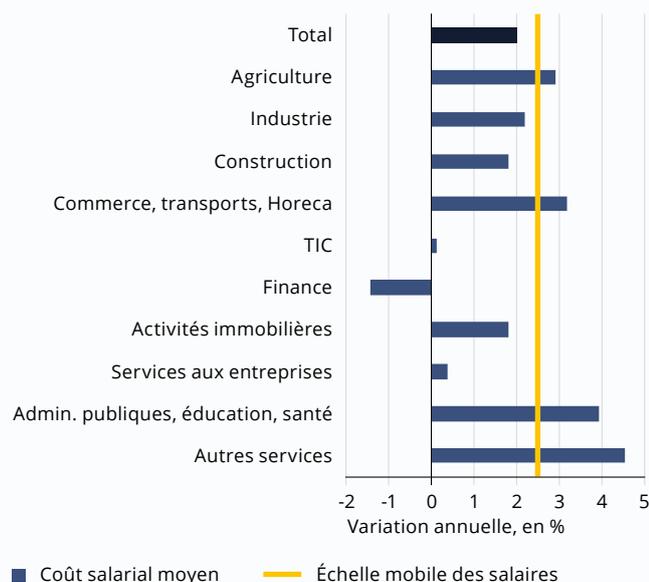
## Évolutions contrastées au niveau des branches

La branche qui contribue le plus à la croissance du CSM aussi bien au 3<sup>e</sup> qu'au 4<sup>e</sup> trimestres 2022 est l'administration publique, l'éducation et la santé. Le secteur financier participait encore fortement à la hausse du CSM au 3<sup>e</sup> trimestre, mais affiche une contribution négative au 4<sup>e</sup> trimestre. De nombreuses branches ont une croissance du CSM plus faible que la progression de l'échelle mobile des salaires au dernier trimestre de 2022 (cf. graphique 3.15), notamment les services aux entreprises, qui affichaient déjà une progression relativement faible au 3<sup>e</sup> trimestre. Dans cette branche, les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont particulièrement concernées, et l'impact positif de l'indexation est plus que compensé par la baisse des primes et gratifications au 4<sup>e</sup> trimestre.

<sup>2</sup> Une autre tranche aurait dû être payée en juillet 2022, mais suite aux négociations tripartites, ce paiement a été reporté à avril 2023.

Graphique 3.15

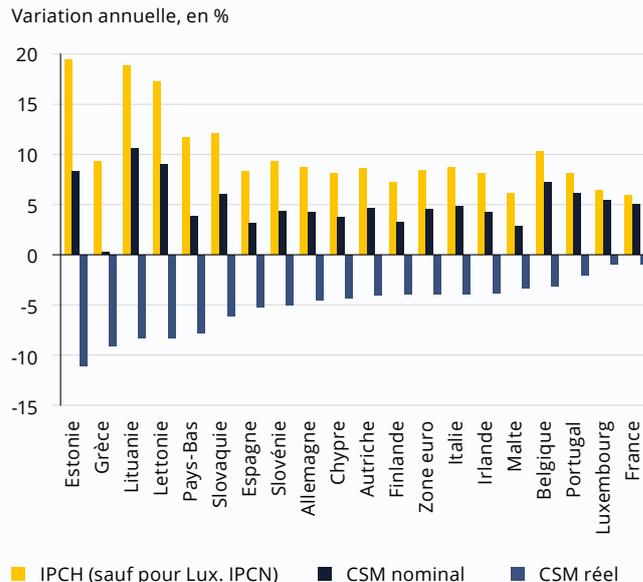
**Le coût salarial moyen augmente moins que l'échelle mobile des salaires au 4<sup>e</sup> trimestre 2022**



Source: STATEC

Graphique 3.16

**En 2022, le coût salarial moyen réel baisse partout en zone euro**



Sources: Eurostat, STATEC

**3** Les activités financières et d'assurance représentaient en 2022 environ 27% de la VAB totale, 11% de l'emploi total et 18% de la masse salariale totale.

**4** Les données administratives sur les rémunérations (qui sont plafonnées à 7 fois le salaire social minimum) ne montrent en effet pas cette forte baisse du CSM dans le secteur financier au 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

**5** Pour le calcul du revenu disponible réel par personne, le déflateur de la consommation privée est utilisé, et non l'IPCN comme dans le graphique 3.4. Avec ce déflateur différent, le CSM réel a aussi baissé en 2022 au Luxembourg, mais dans une moindre mesure.

**6** Les accords tripartites prévoient une compensation de cette tranche, cf. chapitre 5.

**7** L'accord salarial dans la fonction publique prévoit une hausse temporaire de la rémunération de 5% des 100 premiers points indiciaires en 2023, puis une hausse linéaire du point indiciaire de 1.95% en 2024.

Le secteur financier, qui représente un poids très important dans l'économie luxembourgeoise<sup>3</sup>, connaît une évolution du CSM très contrastée sur la 2<sup>e</sup> moitié de 2022: de la branche avec la seconde plus forte hausse au 3<sup>e</sup> trimestre (+6.5%), elle passe à une baisse au 4<sup>e</sup> trimestre (-1.4%). Le CSM du secteur financier est en général un peu plus volatil que le CSM de l'économie totale, et cette baisse récente semble provenir des très hauts salaires<sup>4</sup> et relèverait, au moins en partie, d'un effet de base.

### L'inflation dépasse les augmentations de salaires en zone euro

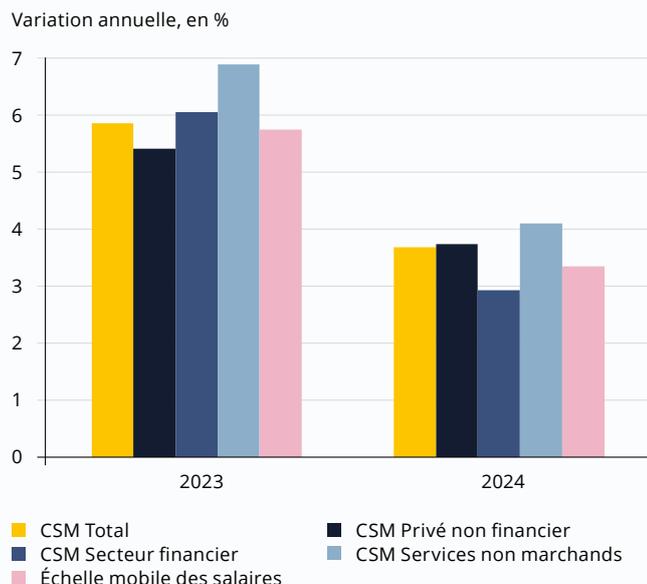
La croissance du coût salarial moyen doit être replacée dans le contexte de forte inflation. En effet, l'année 2022 affichait la plus forte hausse des prix à la consommation depuis les années 1980. Malgré une hausse en termes nominaux, le CSM réel a diminué dans tous les pays de la zone euro en 2022 (cf. graphique 3.16). Le Luxembourg se trouve parmi les pays avec les baisses les moins importantes, grâce à la fois à une inflation relativement faible (sous l'effet notamment des mesures de plafonnement des prix de l'énergie, mais aussi du report d'une tranche indiciaire) et à une croissance des salaires nominaux supérieure à celle relevée en zone euro (elle aurait cependant été encore bien supérieure sans le report de la tranche évoqué ci-avant). Malgré la réduction du CSM réel, le revenu disponible réel par personne a augmenté en 2022 au Luxembourg (+1.7%)<sup>5</sup>, et ce notamment grâce aux mesures de soutien étatiques.

### Le CSM entre facteurs stimulants et éléments modérateurs en 2023

En 2023, deux indexations sont survenues jusqu'à présent, en février et en avril, et le STATEC prévoit une autre tranche indiciaire à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2023<sup>6</sup>. Par ailleurs, le salaire social minimum (SSM) a été relevé de 3.2% au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre de la procédure de sa réévaluation bisannuelle. L'augmentation de ce dernier devrait contribuer environ pour 0.2 point de % à la croissance du CSM total en 2023. Cet effet pourrait être plus fort si les salaires proches du minimum légal étaient aussi relevés afin de garder un écart constant par rapport au SSM. De plus, l'accord salarial dans la fonction publique<sup>7</sup> contribuerait à hauteur de 1.2 point de % à la croissance du CSM dans les services non marchands en 2023, qui représentent un peu plus de 20% de la masse salariale totale.

Graphique 3.17

### Le coût salarial moyen augmenterait le plus dans les services non marchands



Source: STATEC (Prévisions 2023-2024)

Tableau 3.2

### Accélération du coût salarial moyen en 2023 et freinage en 2024

	Prévisions internationales		
	2022	2023	2024
Zone euro	4.4	5.2	3.8
Allemagne	4.2	5.4	4.6
Belgique	7.2	8.8	2.7
France	5.0	4.8	2.7
Luxembourg	5.4	5.6	4.1
Luxembourg - prévisions STATEC	5.4	5.8	3.7

Sources: Eurostat (année 2022), AMECO, OCDE, Oxford Economics, STATEC

Note: Moyenne arithmétique des prévisions de croissance (en %) du CSM par personne de l'OCDE, de la Commission européenne et d'Oxford Economics, sauf mention contraire (prévisions STATEC).

Au total, le STATEC prévoit une hausse du coût salarial moyen de 5.8% en 2023, puis de 3.7% en 2024. L'évolution du CSM varierait entre les différents secteurs de l'économie (cf. graphique 3.17), avec la plus forte progression dans les services non marchands sur ces deux années, et ce grâce à l'accord salarial du 9 décembre 2022.

En général, l'évolution du CSM resterait proche de celle de l'échelle mobile des salaires en 2024, et surtout en 2023. D'un côté, la faible performance de la productivité, qui tend même à reculer ces dernières années, commencerait à peser sur les salaires. D'un autre côté, le chômage augmenterait, et même si cette hausse restait contenue, elle pourrait provoquer une légère détente sur le marché du travail, enlevant ainsi un peu de pression sur les salaires. En 2023, avec une croissance économique relativement modérée et une progression significative de l'échelle mobile (+5.7%), ces facteurs devraient limiter les hausses du CSM à celle dictée par l'indexation des salaires.

Les évolutions prévues du CSM dans les scénarios alternatifs sont très proches de celle du scénario central en 2023. En 2024, la croissance du CSM dans le cas d'une inflation plus forte à court terme ne serait que de 3.3% (contre 3.7% dans le scénario central). En effet, la situation économique générale évoluerait moins favorablement, de sorte que les mécanismes mentionnés dans le paragraphe précédent joueraient plus fortement. Dans le scénario d'une désinflation plus rapide, les fondamentaux économiques évolueraient plus favorablement et, en conséquence, les hausses de salaires autonomes (hors indexation) seraient plus fortes. Malgré une progression de l'échelle mobile plus faible que dans le scénario central, le CSM aurait une croissance très similaire (+3.6% en 2024).

### Un ralentissement du coût salarial moyen prévu pour 2024 en zone euro

En zone euro, comme au Luxembourg, le CSM accélérerait encore en 2023 avant de ralentir en 2024 (cf. tableau 3.2). Parmi les pays voisins, la Belgique serait de loin le pays avec la plus forte hausse du CSM en 2023. Cela pourrait être lié au système d'indexation en place en Belgique<sup>8</sup>, où les salaires de certains secteurs sont ajustés à l'inflation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, ce qui devrait avoir eu un fort impact au début de 2023<sup>9</sup>. Cependant, suite à une inflation moins forte, le CSM ralentirait en 2024 dans tous les pays.

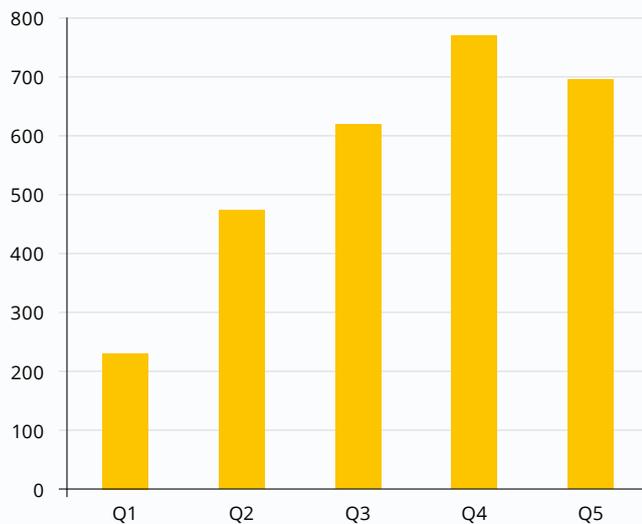
<sup>8</sup> La Belgique n'a pas mis en place de plafonnement des prix de l'énergie en 2022, ce qui a contribué à une inflation plus élevée, ce qui animerait les salaires.

<sup>9</sup> Le mécanisme d'indexation en Belgique n'est pas homogène, mais varie selon les secteurs, avec soit une indexation à des dates fixes, soit en fonction de la progression des prix (comme au Luxembourg).

Graphique 3.18

**Gains de revenus nets moyens liés au crédit d'impôt conjoncture (CIC) en 2023, par quintile**

EUR par ménage par an

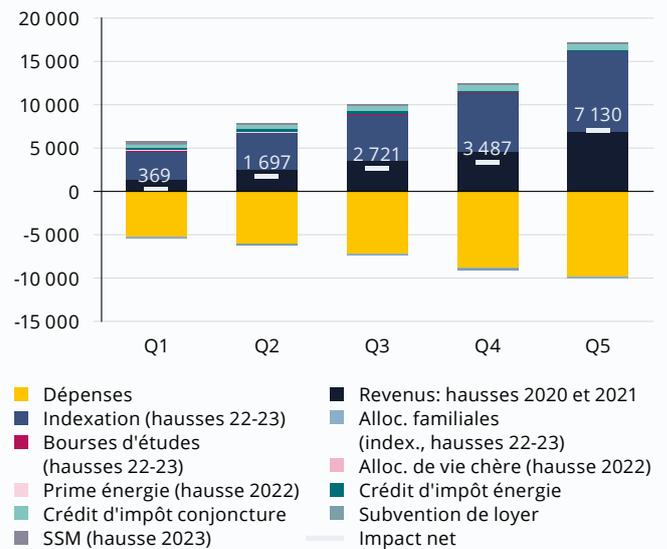


Sources: Administration des contributions directes, SILC 2021, calculs STATEC

Graphique 3.19

**Gains moyens de pouvoir d'achat en 2023 par rapport à 2019**

En EUR



Sources: EBM (2019) et EU-SILC (2020), IGSS, calculs STATEC

<sup>10</sup> Voir les études 7.2 de la Note de conjoncture 1-2022 et 7.3 de la Note de conjoncture 2-2022.

<sup>11</sup> Autrement dit, le CIC correspond à la différence entre les impôts sur le revenu obtenus à partir du barème actuellement en vigueur et les impôts obtenus à partir d'un barème d'imposition augmenté de deux tranches indiciaires.

<sup>12</sup> Selon l'Administration des contributions directes, le coût total du CIC pour les résidents au Luxembourg serait de 160 Mio EUR en 2023. Ce montant est ventilé par niveau de vie à l'aide des données SILC 2021.

Le revenu disponible réel par tête (c.-à-d. le pouvoir d'achat) au Luxembourg augmenterait quant à lui de 1% en 2023, puis de 0.6% en 2024, les hausses salariales contribuant le plus à cette augmentation.

**Des gains moyens de pouvoir d'achat pour tous les ménages**

Comme dans les deux Notes précédentes, le STATEC a effectué une mise à jour de l'évaluation des gains et pertes de pouvoir d'achat des ménages<sup>10</sup>. L'analyse intègre désormais le crédit d'impôt conjoncture (CIC) pour l'année 2023 prévu dans le Solidaritétspak 3.0. Le STATEC estime les gains nets du CIC qui est supposé correspondre à un ajustement du barème d'imposition de deux tranches indiciaires<sup>11</sup>.

Les gains nets moyens du CIC varient par niveau de vie et vont de quelque 200 EUR à 800 EUR annuels par ménage (cf. graphique 3.18)<sup>12</sup>.

Les mesures prévues dans les trois Solidaritétspäck augmenteraient ainsi le pouvoir d'achat moyen de tous les ménages en 2023 par rapport à 2019 (année de référence de l'analyse, cf. graphique 3.19).

Pour 2024, le Solidaritétspak 3.0 prolonge les mesures de stabilisation des prix de l'énergie et les aides financières existantes, auxquelles s'ajoutent de nouvelles dispositions telles que: la prime énergie pour les bénéficiaires de l'allocation de vie chère, le crédit d'impôt de compensation de la taxe CO<sub>2</sub>, l'adaptation des plafonds des intérêts d'un prêt immobilier, l'exonération de 75% des revenus locatifs nets provenant d'organismes conventionnés, l'augmentation du seuil de puissance à partir duquel les revenus d'exploitation d'une installation photovoltaïque deviennent imposables et le remplacement du CIC par un ajustement du barème d'imposition de 2.5 tranches indiciaires. De ce fait, les gains de pouvoir d'achat en 2024 devraient être supérieurs à ceux de 2023.

